

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 754

présenté par

M. Guedj, M. Aviragnet, M. Califer, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. David, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE PREMIER

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 8° Le développement de l'activité physique adaptée. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à introduire l'APA dans le programme de financement des actions de prévention de la perte d'autonomie des conférences des financeurs.

Selon une étude menée par la DREES, seuls 34,5 % des personnes âgées de 60 ans et plus pratiquent une activité physique régulière.

Or, selon une expertise de l'Inserm publiée en 2019, l'activité physique adaptée réduit la mortalité, les récidives et retarde l'entrée dans la dépendance.

Depuis 2016 et la loi de modernisation de notre système de santé, la prescription d'une activité physique adaptée à la pathologie est autorisée.

Pourtant, comme le remarque la Cour des comptes dans son rapport de novembre 2021 dédié à « La prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées », cinq ans après l'accès et le recours à l'APA demeure encore trop timide.

Cet amendement vise donc à sensibiliser les personnes âgées sur l'importance de l'APA et à financer les séances pour les plus précaires.

Cet amendement est issu de la proposition de loi n°1061 visant à garantir le droit à vieillir dans la dignité et à préparer la société au vieillissement de sa population déposée par M. Jérôme GUEDJ et ses collègues du groupe Socialistes et apparentés.